

"PRIX DES FÊTES DE CANTÉ"

Règlement de la course du 20 mai 2018

Catégories	Heure dossards	Heure départ	nbre de tour	Km	Récompenses
13/14 ans minimes	12h30	13h30	10 T	23	les 5 premiers
15/16 ans cadets	12h30	13h30	20 T	46	les 5 premiers
Féminines	12h30	13h30	22 T	50	les 5 premiers
5ème	12h30	13h30	25 T	57	les 5 premiers
4ème	12h30	13h30	28 T	64	les 5 premiers
3ème	12h30	15h30	31 T	71	les 5 premiers
2ère	12h30	15h30	33 T	76	les 5 premiers

CIRCUIT de 2km300

Prix du dossard : 7euros

- Placée sous l'égide de la FSGT et en accord avec ses règlements, cette épreuve est ouverte aux coureurs selon leurs catégories avec une invitation aux coureurs de l'UFOLEP
- Les dossards ne seront attribués que sur présentation de la licence.
- Le port du casque est obligatoire.
- Les concurrents doivent respecter le code de la route et les divers arrêtés municipaux pris par chaque localité traversée.
- Deux secouristes titulaires identifiables de l'organisation et du public, un véhicule de secours pour se déplacer sur le circuit et signaleurs seront présents pour la sécurité.
- Tout coureur, qui rattrape le peloton le précédent de catégorie supérieure, sera mis hors course. Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la course.

